

APPEL A PROJET ASSOCIATION

TROPHEE CŒUR GIRONDINS « SANTE »

Le programme « Cœur Girondins » du FC Girondins de Bordeaux accompagne les acteurs du territoire.

Cet appel à projet a pour objectif de récompenser les associations régionales qui portent un projet, une initiative en faveur de la santé /prévention.

Les associations de la région Nouvelle Aquitaine pourront candidater pour tenter de remporter une dotation financière de 4000 €, de la visibilité médiatique, l'organisation d'un événement au château du Haillan afin de promouvoir l'association.



L'appel à Candidature au trophée est ouvert aux associations de la région Nouvelle-Aquitaine dont le projet ou l'initiative, agit en faveur de la santé ou de la prévention. Les préventions aux addictions, les initiatives en faveur du sport /santé, la nutrition .. sont autant de thèmes qui auront l'écoute des membres du jury.

Le dossier complet à adresser, au plus tard le 10 février 2023 (le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi), à Madame Sylvie Pépin, directrice RSE, par :

- Courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse suivante : coeurgirondins@girondins.com copie spepin@girondins.com, **ou**
- Voie postale à l'adresse suivante : Football Club des Girondins de Bordeaux - Rue Joliot Curie, 33187 Le Haillan.

S'entend d'un dossier complet, un dossier :

- Dont toutes les rubriques ci-après ont été dûment complétées ;

Des justificatifs pourront être demandés en complément de ce dossier et devront être transmis dans les 7 jours suivant envoi de la demande.

Seuls seront étudiés par le FC Girondins de Bordeaux les dossiers complets.

A l'issue de la délibération, 5 associations seront sélectionnées au regard notamment (i) de la pertinence et de la qualité des projets exposés et (ii) de la motivation des besoins de financement exprimés. Ces associations seront individuellement informées afin de venir pitcher devant les membres du jury à l'occasion du match contre Saint Etienne, le 4 mars 2023.

PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

IDENTITÉ :

DATE DE CREATION :

EFFECTIF :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

SITE WEB :

CONTACT (RESPONSABLE QUE NOUS POUVONS JOINDRE POUR LE SUIVI DU DOSSIER) :

NOM :

PRÉNOM :

FONCTION :

ADRESSE E-MAIL :

TELEPHONE :

Vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues et/ou utiles à votre activité professionnelle

OUI NON

Vous acceptez que votre image soit utilisée par le club et ses partenaires pour promouvoir votre projet sur le site internet du club ainsi que nos réseaux sociaux

OUI NON

Le dépôt d'un projet entraîne acceptation du présent règlement que chaque candidat souhaitant concourir devra respecter dans son intégralité.

En cas de non-respect du présent règlement et des conditions et modalités de soumission du dossier de présentation du projet par l'un des candidats, les organisateurs se réservent le droit d'annuler sa candidature. Le candidat s'engage à n'intenter aucun recours concernant les conditions d'organisation de l'Appel à Projets, les résultats et les décisions du comité de sélection.

- DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'ASSOCIATION

- DESCRIPTION DU PROJET :

- CONTEXTE ET OBJECTIFS (pourquoi vous êtes-vous engagé(e) dans cette démarche ?) :

- RÉSULTATS DÉJÀ CONSTATÉS ET / OU ATTENDUS :

- POURQUOI PENSEZ-VOUS QUE VOTRE PROJET/INITIATIVE MÉRITE D'ÊTRE RETENU ?

- QU EST-CE QUE CE TROPHEE POURRAIT VOUS APPORTER ?

+ FOURNIR EN ANNEXE (facultatif)

Pour compléter votre candidature, vous pouvez joindre des documents complémentaires permettant au jury de mieux apprécier la démarche de votre projet : visuels, vidéos, présentations, ...

Les dossiers de candidature transmis par les participants au trophée ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

REGLEMENT

Règlement Appel à Candidature « Cœur Girondins Santé » 2023

L'appel à candidature « Cœur Girondins » est organisé du 15 décembre 2023 au 4 mars 2023 par le fonds de dotation « Cœur Marine et Blanc » dans le cadre du programme RSE du Club.

Ce trophée est organisé avec le soutien du Partenaire Officiel du programme RSE du Club, UNMI, l'Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité immatriculée sous le SIREN 784718207 - Siège social 50 avenue Daumesnil 75012 Paris.

Dans le cadre de la stratégie « Cœur Girondins » du FC Girondins de Bordeaux, le Club et son Partenaire Officiel UNMI organisent un trophée à destination des associations dont ce sera la 2^{ème} édition.

À clôture de dépôt, le 10 février 2023, les candidatures seront transmises aux membres du jury qui effectueront une présélection de 5 candidats. Les décisions de présélection seront notifiées par mail à l'ensemble des candidats le 17 février 2023.

Les candidats présélectionnés devront se présenter au stade Matmut ATLANTIQUE le week-end du 4 mars, selon un agenda qui sera transmis en temps voulu, pour présenter leur association devant les membres du jury.

La remise du prix sera effectuée à la suite de la session de pitch et de la délibération du jury.

Le jury récompensera 2 associations qui se partageront la dotation financière.

ELIGIBILITÉ

Peuvent participer à ce concours les personnes morales remplissant les critères suivants:

Être une association dont le siège est établi dans la région Nouvelle-Aquitaine qui porte un projet, une initiative en faveur de la santé/prévention.

Pour être sélectionné, le projet soumis devra intégrer les critères ci-dessous.

CRITÈRES D'EVALUATION

En lien avec le programme « Cœur Girondins » des Girondins de Bordeaux portant notamment sur le soutien à des projets régionaux sur le domaine de la santé, les projets retenus mis en œuvre par les associations devront agir en faveur de la santé/prévention. La prévention aux addictions, les initiatives en faveur du sport /santé, la nutrition .. sont autant de thèmes qui auront l'écoute des membres du jury.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Appel à candidatures : 15 décembre 2022

Clôture des candidatures : 10 février 2023

Réunion de sélection par les membres du jury : 16 février 2023

Pitch et remise des prix : 4 mars 2023 – jour de match Bordeaux / Saint Etienne

Les candidats pourront se voir demander des précisions ou justificatifs supplémentaires par les organisateurs s'ils l'estiment nécessaire.

FRAIS DE PARTICIPATION

La participation à l'Appel à Candidature est gratuite, excepté les frais suivants qui restent à la charge des participants :

- l'envoi des dossiers de candidature,
- l'envoi et le retour éventuel de pièces appuyant le dossier (photos, vidéos, etc...).

DOTATION

Le Fonds de Dotation offrira aux 2 structures gagnantes une dotation financière de 2000€ par structure gagnante, de la visibilité médiatique, l'organisation d'un événement au château du Haillan afin de promouvoir l'association.

CONFIDENTIALITÉ

Les projets déposés sont tenus pour confidentiels, ce qui signifie que le comité de sélection et les personnes en charge de l'orientation-accompagnement des projets garderont strictement confidentiels tous les renseignements et informations qu'ils auraient été amenés à connaître sur les projets et leurs porteurs.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la Loi n°78-14 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les porteurs de projets conservent un droit d'accès à leurs données personnelles pour suppression ou modification.

RENONCIATION À RECOURS

Le dépôt d'un projet entraîne acceptation sans réserve du présent règlement que chaque candidat souhaitant concourir devra respecter dans son intégralité.

En cas de non-respect du présent règlement et des conditions et modalités de soumission du dossier de présentation du projet par l'un des candidats, les organisateurs se réservent le droit d'annuler sa candidature. Le candidat s'engage à n'intenter aucun recours concernant les conditions d'organisation de l'Appel à Projets, les résultats et les décisions du comité de sélection.

Le Fonds de Dotation « Cœur Marine et Blanc » ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de report, d'interruption, d'ajournement, de prolongation, d'annulation ou de modification du concours pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de force majeure et de remplacement d'une dotation par une autre dotation de nature et valeur équivalente.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'Appel à Candidature, son origine et les modalités de sa mise en place, merci d'envoyer un email à spedin@girondins.com